

Délibération n° 2021-27 du Comité syndical du 28 juin 2021

22 JUL. 2021

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à 14h30 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 21 Juin 2021.

Étaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Jacques ARRIBAT, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO est représentée par Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Françoise OLIVIER, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDÓ, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Montserrat MARK, Marie PASSIEUX, Marie-pierre PONS, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et un pouvoir de M. DELJARRY	

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le Décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu la dernière délibération n° 2021-11 du comité syndical du 5 février 2021, modifiant le tableau des effectifs,

Vu, la proposition réalisée par la Commission « Finances » du SYDEL réunie le 4 juin 2021 sous la Présidence de M Bardeau,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 18 juin 2021,

**Considérant**, le lancement le 14 avril 2021, par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du dispositif « Volontariat territorial en administration » (VTA). Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie. Alors que la crise sanitaire rend difficile la recherche d'un premier emploi, le nouveau dispositif du volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités rurales d'embaucher des jeunes diplômés (au moins Bac+2) en échange d'une aide financière de 15 000 euros par an.

**Considérant** la demande d'un agent en CDI chargé du numérique et des TIC pour bénéficier d'un congé sans solde pour convenance personnelle de 3 ans,

Considérant la validation par le centre de gestion de l'Hérault sur la possibilité de faire bénéficier à un agent fonctionnaire du changement de filière via une intégration directe dans le respect des critères propres à la filière,

Considérant la sollicitation de l'agent pour bénéficier de cette possibilité afin que le rattachement de filière corresponde à ses missions effectives au sein du Sydel,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **De Créer** un 3 postes « volontariat territorial en administration (VTA) » afin d'épauler techniquement et financièrement la dynamique du Pays dans le cadre notamment de l'élaboration du CRTE mais également afin d'offrir un premier emploi à des jeunes du territoire :
  - Chargé(e) de projet Foncier alimentaire et forestier dans le cadre du programme alimentaire territorial et bénéficiant d'un co-financement FEADER,
  - Chargé(e) de projet Numérique territorial et Communication (remplacement en CDD de l'agent en CDI suite à son départ en congé pour 3 ans)
  - Chargé(e) de projet Ingénierie financière
- **De Créer** un emploi de Responsable du Pôle Aménagement sur la filière technique au grade d'Ingénieur Principal
- Dit que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

**Tableau des effectifs Sydel Pays Cœur d'Hérault - Création et Suppressions de postes**

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

**AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES**

Libellé Emploi	Type d'emploi	Quotité temps de Travail	Catégorie	Grades ou emploi	Situation 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Situation occupation poste après le 28 juin 2021
Responsable Pôle Aménagement	Permanent	35h	A	Attaché Principal	1	0
Chargé de mission Economie et Innovation	Permanent	35h	A	Attaché	0	0
Chargé de mission Economie, coordination pépinière	Permanent	35H	B	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Assistante de Direction	Permanent	35H	C	Adjoint Adm. Principal 2 <sup>e</sup> classe	1	1
Agent d'accueil secrétariat	Permanent	35h	C	Adjoint Adm. Principal 2 <sup>e</sup> classe	1	1
Gestion administrative et financière	Permanent	35h	C	Adjoint Adm. Principal 2 <sup>e</sup> classe	1	1

AGENTS CONTRACTUELS

Responsable Pôle Economie	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1	1
Chef de Projet Leader	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1	1
Responsable Pôle Culture, Patrimoine, Tourisme	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1	1
Responsable Pôle Santé	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1	1
Chargé de mission Economie et Outils Numérique	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1	0
Chargé de mission Environnement	Permanent (CDI)	35h	A	Attaché	1	1
Assistant Service Administratif, Comptabilité, Finances et Marchés	Permanent (CDI)	35h	B	Rédacteur	1	1
Chargé de Mission Tourisme	Permanent (CDI)	35h	B	Rédacteur	1	1
Secrétaire	Permanent (CDI)	35h	C	Adjoint Administratif	1	1
Conseiller création d'entreprises	Non Permanent (CDD)	35h	A	Attaché	1	1
Chargé de mission Leader	Non Permanent (CDD)	35h	A	Attaché	1	1
Assistant Tourisme Chargé(e) Projet	Non permanent (CDD)	35h	B	Rédacteur	1	1
Chargée Santé	Non permanent (CDD)	35h	B	Rédacteur	1	1
Chargé(e) de projet Foncier alimentaire et forestier	Non permanent (CDD en VTA)	35h	B	Rédacteur	0	1
Chargé(e) de projet Numérique territorial et Communication	Non permanent (CDD en VTA)	35h	B	Rédacteur	0	1
Chargé(e) de projet Ingénierie financière	Non permanent (CDD en VTA)	35h	B	Rédacteur	0	1

FILIERE TECHNIQUE

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Directeur	Permanent	35h	A	Ingénieur Hors classe	1	1
Secrétaire Général	Permanent	35h	A	Ingénieur Principal	1	1
Responsable Pôle Aménagement	Permanent	35h	A	Ingénieur Principal	0	1
Chargé(e) d'études urbanisme et aménagement	Permanent	35h	B	Technicien	1	0

AGENTS CONTRACTUELS

Chargé(e) de mission Foret et Agriculture	Non Permanent	35h	A	Ingénieur	0	1
Chargé(e) de mission Alimentation	Non Permanent (Contrat de projet)	35h	A	Ingénieur	0	1
Assistant d'études urbanisme et aménagement	Non Permanent (CDD)	35h	B	Technicien	0	1

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 02 Juillet 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 02 Juillet 2021

Publiée le 02 Juillet 2021

Transmise le 02 Juillet 2021

Le Président du syndicat

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
22 JUL. 2021  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

